

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 1 de 22

SECTION 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise**1.1. Identificateur de produit**

WAXILIT 22-60

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**Utilisations identifiées pertinentes**

Lubrifiant

Utilisations déconseillées

Le produit est destiné aux utilisateurs professionnels.

Ne pas utiliser à des fins privées (domestiques).

Un prélèvement à des tiers n'a lieu que pour les utilisateurs industriels et commerciaux.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**Fabricant**

Société: ACMOS CHEMIE KG
Rue: Industriestrasse 49
Lieu: D-28199 Bremen
Boîte postale: 10 10 69
D-28010 Bremen
Téléphone: +49 (0)421-5189-0
e-mail: acmos@acmos.com
Interlocuteur: Mr. Dryhaus
Internet: www.acmos.com
Service responsable: Laboratoire (Département: Assurance produit) - voir section 16

Téléfax: +49 (0)421-511415

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+49 (0)551-19240 (Service d'information d'urgence / organe consultatif officiel:
Giftinformationszentrum Nord, Universität Göttingen (D), 24 h lun - dim)
Langue(s) du service téléphonique: D, GB

Fournisseur

Société: Tonet AG
Rue: Bodenackerstrasse 27
Lieu: CH-4657 Dulliken
Téléphone: +41-(0)62-295 09 11
e-mail: verkauf@tonet.ch
Interlocuteur: Mr. Beat Bühler
Internet: www.tonet.ch

Téléfax: +41-(0)62-295 09 55

1.4. Numéro d'appel d'urgence:

+41 (0)1 251 51 51 (Service d'information d'urgence / organe consultatif officiel:
Schweizerisches Toxikologisches Infomationszentrum)
Langue(s) du service téléphonique: D, F, I

SECTION 2: Identification des dangers**2.1. Classification de la substance ou du mélange****Règlement (CE) n° 1272/2008**

Catégories de danger:

Danger par aspiration: Asp. Tox. 1

Mentions de danger:

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

2.2. Éléments d'étiquetage**Règlement (CE) n° 1272/2008****Composants dangereux qui doivent être listés sur l'étiquette**

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques

hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée (isododécane)

Mention d'avertissement Danger**Pictogrammes:****Mentions de danger**

H304

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

Conseils de prudence

P301+P310

EN CAS D'INGESTION: appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 2 de 22

P331 NE PAS faire vomir.

Étiquetage particulier de certains mélanges

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Conseils supplémentaires

étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

2.3. Autres dangers

Effets physico-chimiques nocifs possibles:

Voir la section 9 pour les propriétés physiques et chimiques.

Ce matériau est combustible, mais pas facilement inflammable.

Les vapeurs du produit sont plus lourdes que l'air et peuvent s'accumuler en forte concentration au niveau du sol, dans les fosses, les canalisations et les caves.

Dans le compartiment à gaz de cuves fermées, et en particulier sous l'effet de la chaleur, des vapeurs de solvants inflammables peuvent s'accumuler. Veiller à tenir à l'écart toute source de chaleur et d'ignition.

Dû à l'écoulement ou à l'agitation, ce matériau risque d'accumuler des charges électrostatiques et de s'enflammer au moment de leur décharge par éclat.

Le produit est appliqué au pistolet ou au pulvérisateur.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Effets nocifs possibles sur les hommes et symptômes possibles:

Voir la section 11 pour l'information toxicologique.

Effets nocifs possibles sur l'environnement:

Voir la section 12 pour l'information environnementale.

Autres effets nocifs:

Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Résultats de l'évaluation PBT/vPvB:

Voir section 12.5 - Résultats des évaluations PBT et vPvB.

SECTION 3: Composition/informations sur les composants**3.2. Mélanges****Caractérisation chimique**

Solution d'agents actifs dans de l'huile minérale

Composants dangereux

N° CAS	Substance			Quantité
	N° CE	N° Index	N° REACH	
	Classification selon règlement (CE) n° 1272/2008 [CLP]			
64742-48-9	hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques			20 - < 25 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
64742-48-9	hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques			15 - < 20 %
	918-481-9		01-2119457273-39	
	Asp. Tox. 1; H304 EUH066			
93685-81-5	hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée (isododécane)			10 - < 15 %
	297-629-8		01-2119490725-29	
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1; H226 H304			
90622-57-4	hydrocarbures en C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques			5 - < 10 %
	918-167-1		01-2119472146-39	
	Flam. Liq. 3, Asp. Tox. 1; H226 H304 EUH066			
61789-86-4	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium			< 1 %
	263-093-9		01-2119488992-18	
	Skin Sens. 1; H317			

Texte des phrases H et EUH: voir paragraphe 16.

Information supplémentaire

Le susmentionné CE-No. (Nombre Liste provisoire 9xx-xxx-x) est un sous-ensemble spécifique de l'espécifié CAS-No. et a

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 3 de 22

attribué automatiquement lors de l'inscription (sans référence à un CAS-No. Identifikator ou numérique). Une notification officielle de la CE-No. sera effectué après vérification de l'identité substance par l'ECHA. La nouvelle nomenclature des solvants hydrocarbonés se réfère à la nouvelle nom du groupe HSPA (Hydrocarbon Solvents Producers Association). Le CAS-No. précédemment utilisé continue à servir de référence pour les différents inventaires de produits chimiques internationales.

SECTION 4: Premiers secours**4.1. Description des premiers secours****Indications générales**

Evacuer la victime de la zone de danger et l'allonger.
Enlever immédiatement tous les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
Allonger la victime au calme, la couvrir et la maintenir au chaud.
Ne pas laisser la victime sans surveillance.
Si une personne vomit et est couchée sur le dos, la tourner sur le côté.
en cas de difficultés respiratoires ou d'apnée, recourir à un système de respiration artificielle.
En cas de perte de conscience, mettre la victime en décubitus latéral et consulter un médecin.
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible lui montrer l'étiquette).

Protection individuelle du premier sauveteur:
Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).
Aide élémentaire.

Informations pour le médecin:
Danger par aspiration
En cas d'ingestion suivie de vomissement, le produit peut pénétrer dans les poumons.
L'aspiration peut provoquer un oedème pulmonaire et une pneumonie.
Des symptômes ne peuvent apparaître que quelques heures après l'exposition, faire une surveillance médicale pendant au moins 48h après l'accident.

Après inhalation

éloigner la victime de la zone dangereuse.
Veiller à un apport d'air frais.
En cas d'irritation des poumons: premier traitement avec un spray corticoïde, p. ex. Auxiloson, aérosol dosé Pulmicort. (Auxiloson et Pulmicort sont des marques déposées). Appeler immédiatement un médecin.
en cas d'inhalation de brume de vaporisation, consulter un médecin et lui montrer l'emballage ou l'étiquette.

Après contact avec la peau

Se laver immédiatement avec:
Eau et savon
Appliquer une crème grasse.
Ne pas nettoyer avec:
Solvants/Dilutions
En cas d'irritations cutanées consulter un dermatologue.

Après contact avec les yeux

en cas de contact avec les yeux, paupière ouverte rincer immédiatement à l'eau courante 10 à 15 minutes et consulter un ophtalmologiste.
Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Protéger l'oeil non blessé.

Après ingestion

NE PAS faire vomir.
Ne rien donner à boire ou à manger.
En cas de vomissement faire attention au risque d'étouffement.
Si la victime est inconsciente ou si elle souffre de crampes, ne jamais lui faire ingurgiter quoi que ce soit.
Appeler immédiatement un médecin.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Les symptômes suivants peuvent se manifester:
Toux
Dyspnée
Cyanose (coloration bleue du sang)
Oedème pulmonaire
Pneumonie
Acidose
Dépression du système nerveux central
Maux de tête

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 4 de 22

Nausée
État semi-conscient
Vertiges
État d'ivresse
État inconscient

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.
En cas d'ingestion, il faut procéder à un lavage gastrique sous surveillance médicale qualifiée.
Stabiliser les fonctions circulatoires, traiter éventuellement l'état de choc.
Le cas échéant, respiration artificielle par oxygène.
Observation ultérieure pour détecter d'éventuels symptômes de pneumonie et d'œdème pulmonaire.

SECTION 5: Mesures de lutte contre l'incendie**5.1. Moyens d'extinction****Moyen d'extinction approprié**

Brouillard d'eau
Poudre d'extinction (ABC-poudre)
Mousse
Dioxyde de carbone (CO₂)

Classe de feu (DIN EN 2): B (Feux de matières liquides ou en liquéfaction).

Moyens d'extinction inappropriés

Jet d'eau à grand débit
Jet d'eau pulvérisée

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En principe, les gaz de combustion des matériaux organiques doivent être classifiés comme poison pour le système respiratoire.
Fort dégagement de noir de fumée lors de la combustion.

Produits de combustion dangereux:

Monoxyde de carbone.
dioxyde de carbone (CO₂)
Hydrocarbures
Dioxyde de soufre (SO₂)
Produits de pyrolyse, toxique

5.3. Conseils aux pompiers

Mesures habituelles de prévention et d'information contre le risque d'incendie.
Adapter les mesures d'extinction au milieu environnant
ne pas respirer les gaz d'explosion et d'incendie.
Se rendre immédiatement à l'air libre en cas d'inhalation de fumées de surchauffe ou de combustion.
Veiller au retour de flamme.
Attention lors de l'utilisation de dioxyde de carbone dans des locaux fermés. Le dioxyde de carbone risque de chasser l'oxygène.
Si possible sans risque, éloigner les récipients en bon état de la zone dangereuse.
Si possible sans prendre des risques, arrêter les fuites et collecter le matériau épandu accidentellement. Sinon le faire brûler sous contrôle.
Utiliser un jet d'eau dans le périmètre de danger pour la protection des personnes et le refroidissement des récipients.
L'eau d'extinction contaminée doit être collectée à part. Ne pas l'évacuer dans la canalisation publique ni dans des plans d'eau.
Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

Équipement spécial de protection en cas d'incendie:

Porter un appareil respiratoire autonome et une combinaison de protection contre les substances chimiques.
normes DIN/EN: EN 469
Vêtements de protection contre l'incendie.

SECTION 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Éviter tout contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas inspirer les vapeurs/aérosols.
En cas d'une fine répartition/pulvérisation/nébulisation: / En cas d'échauffement:
Éloigner toute source d'ignition.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 5 de 22

Eviter un déversement ou une fuite supplémentaire, si cela est possible sans danger.
Evacuer les personnes en lieu sûr.
Propagation du gaz notamment au niveau du sol (plus lourd que l'air) et respecter la direction du vent.
Assurer une aération suffisante.
Sol dangereusement glissant en cas d'écoulement/de déversement du produit.

Personnel non formé pour les cas d'urgence:
Utiliser un équipement de protection personnel.
Sortez de la zone de danger et informez le personnel qualifié.
Procédures d'urgence:

Équipes d'intervention:
Utiliser un équipement de protection personnel.
L'équipement de protection individuelle doit être adapté à la situation.
Matériau approprié:
Voir section 8.2 - Protection individuelle.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas laisser s'écouler dans les canalisations ni dans les eaux courantes.
Ne pas laisser accéder au sous-sol/au sol.
S'assurer que les déchets sont collectés et stockés en lieu sûr.
Rabattre les gaz/vapeurs/brouillards par pulvérisation d'eau.
En cas d'une fuite de gaz ou d'une infiltration dans les eaux naturelles, le sol ou les canalisations, avertir les autorités compétentes.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention:
S'assurer que d'éventuelles fuites pourront être collectées (p.ex. dans des cuvettes ou bouteilles).
Eviter une expansion en surface (p. ex. par un endiguement ou des barrages antipollution).
Éliminer de la surface de l'eau (p. ex. écumer, aspirer).
Colmater les bouches de canalisations.

Pour le nettoyage:
Méthodes de nettoyage - déversement important:
Absorber avec une substance liant les liquides (sable, diatomite, liant d'acides, liant universel).
Collecter dans des récipients appropriés pour élimination.
Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues.
Méthodes de nettoyage - déversement mineur:
Éliminer immédiatement les quantités renversées.
Nettoyer avec un matériau absorbant (p. ex. chiffon, non-tissé).
Collecter dans des récipients appropriés, fermés et apporter à la déchetterie.
Bien nettoyer les surfaces contaminées.
Nettoyant conseillé:
Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.
Retenir l'eau de nettoyage contaminée et l'éliminer.
S'assurer que toutes les eaux usées sont collectées et traitées dans une station d'épuration.
Ventiler la zone concernée.

Matière appropriée pour recueillir le produit:
Sable
Kieselguhr
Liant universel
Matériau absorbant, organique

matière inadéquate pour recueillir le produit:
Aucun à notre connaissance

6.4. Référence à d'autres sections

Protection individuelle: voir paragraphe 8
Evacuation: voir paragraphe 13

SECTION 7: Manipulation et stockage**7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger****Consignes pour une manipulation sans danger**

Mesures pour éviter la formation d'aérosol et de poussière:
Il est recommandé de concevoir les méthodes de travail de manière à exclure les risques suivants:
Inhalation des vapeurs ou brouillards/aérosols

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 6 de 22

Contact avec les yeux
Contact avec la peau

Ventilation technique du poste de travail
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air.
Prévoir une aspiration de l'air ambiant à hauteur du sol.
Lors de travaux de remplissage, de transvasement ou de dosage ou encore de prélèvement d'échantillons, utiliser dans la mesure du possible:
Dispositifs protégés contre les éclaboussures
Dispositifs avec aspiration locale
Utiliser dans une cabine à aspiration équipée d'un filtre à air intégré.
à n'utiliser que dans des cabines de pulvérisation ventilées.
S'assurer que l'alimentation en air frais est installée en amont et l'aspiration d'air vicié en aval des opérateurs.
L'air aspiré par la ventilation ne doit pas être réinjecté dans le local.
Selon le produit, toujours fermer le récipient de manière hermétique.

Préventions des incendies et explosion

Mesures de lutte contre l'incendie:
Le produit: Combustible
La formation de vapeurs combustibles est possible à des températures supérieures à: +45 °C (Point éclair - 15 °C)
Les vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.
Le brouillard de pulvérisation peut être inflammable à des températures inférieures au point d'éclair.
Prévoir une mise à terre des récipients, appareillages, pompes et dispositifs d'aspiration.
Utiliser des installations, appareillages, dispositifs d'aspiration, outillage, etc équipés d'une protection antidéflagrante.
Ne pas utiliser d'outils produisant des étincelles.
Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
Utiliser la matière uniquement dans les endroits à l'écart d'une lumière nue, d'un foyer ou d'autres sources d'ignition.
Tenir à l'écart de toute source de chaleur (p. ex. surfaces chaudes), des étincelles et des flammes directes.
Mesures usuelles de la prévention d'incendie.
Matériel de lutte contre l'incendie de classe B.
Ne pas vider le récipient avec de la pression.
porter des chaussures et des vêtements de travail antistatiques.

Mesures nécessaires selon les "Règles d'explosion" allemandes:
Mesures de prévention contre la formation d'atmosphère explosive (restriction et surveillance de la concentration, inertisation, étanchéité, ventilation, système d'alerte, etc.).
Mesures de prévention contre l'ignition d'atmosphères explosives (zonages, élimination de toute source d'ignition, installation anti-déflagrante, mise à la terre, etc).
Mesures constructives de restriction des effets en regard des explosions (résistance à la pression de l'explosion, suppression des explosions, etc.).

Information supplémentaire

Précautions pour la protection de l'environnement:
Protéger puits et canalisation d'une infiltration du produit.
Collecter l'eau de lavage dans des récipients fermés.
Prévoir un bassin de rétention, par exemple une fosse sans écoulement.
Pour limiter l'émission de Composés Organiques Volatils (COV), les vapeurs de solvant doivent être traitées par un équipement de purification d'air (filtres, traitement des gaz, incinération).

Notice explicative sur l'hygiène industrielle générale:
Utiliser un équipement de protection individuel (voir section 8).
les standards minimaux applicables aux mesures de protection lors de la manipulation de substances de travail figurent dans le code TRGS 500.
Pratiques générales d'hygiène industrielle.
A manipuler conformément aux normes d'hygiène industrielle et aux consignes de sécurité.
Les zones de travail doivent être aménagées de sorte à pouvoir être nettoyées à tout moment.
Les sols, murs et autres surfaces de la zone exposée au danger doivent être nettoyés régulièrement.
Nettoyer la cabine de peinture et la hotte d'aspiration à chaque changement de produit.
ne pas manger, boire, fumer ni priser pendant l'utilisation.
Nettoyage minutieux de la peau immédiatement après la manipulation du produit.
Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage**

Matériau approprié pour le sol:
Les planchers doivent être étanches, doivent résister aux liquides et être faciles à nettoyer.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 7 de 22

Protéger contre:
Forte chaleur
Effet du froid

Température de stockage recommandée: +10 ... +30 °C

Tenir à l'écart de:
Aliments pour humains et animaux

Matériaux d'emballage:
Matériel adéquat pour récipients/installations:
Conserver/Stocker uniquement dans le récipient d'origine.
Matériel inadéquat pour récipients/installations:
Voir section 8.2 - Protection des mains.

Indications concernant le stockage en commun

Ne pas stocker ensemble avec:
Classe de stockage:
1 (Substances dangereuses explosives)
2 A (Gaz)
5.1 B (Substances fortement oxydantes)
6.2 (Matières infectieuses)
7 (Matières radioactives)

Information supplémentaire sur les conditions de stockage

mesures techniques et conditions de stockage:
Les législations en vigueur concernant la protection de l'eau et les règles de construction doivent être respectées.
Un échauffement provoque une élévation de la pression et génère un risque d'éclatement.
Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
Conserver les récipients dans un endroit frais et bien ventilé.
Conserver le récipient bien fermé.
Protéger les conteneurs contre l'endommagement.
Assurer une ventilation suffisante du lieu de stockage.
Les petites quantités doivent être stockées dans des armoires pour matières dangereuses.
Ne pas stocker en plein air.
Informations supplémentaires voir l'étiquette.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Recommandation:
Possibilité de substitution et références de produits moins dangereux:
Ce produit a été élaboré et optimisé pour une application particulière.
Pour tout renseignement concernant les produits et leur utilisation, veuillez contacter notre service clientèle.
Tenir compte de la fiche des spécifications techniques.

Solutions spécifiques au domaine:

Système d'informations des matières dangereuses des associations professionnelles:

SECTION 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle**8.1. Paramètres de contrôle****Valeurs limites d'exposition professionnelle**

N° CAS	Désignation	ppm	mg/m ³	f/cm ³	Catégorie	Origine
-	Hydrocarbures en C6-C12 (ensemble des, vapeurs)	-	1000		VME (8 h)	
			1500		VLE (15 min)	

Valeurs de référence DNEL/DMEL

N° CAS	Désignation	Voie d'exposition	Effet	Valeur
64742-52-5	distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités			
Salarié DNEL, à long terme		par inhalation	local	5,4 mg/m ³

Conseils supplémentairesInformations sur les pays (EU) (http://www.dguv.de/medien/ifa/en/gestis/limit_values/pdf/scoel.pdf)

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 8 de 22

Informations sur les pays (F): http://www.dguv.de/medien/ifa/en/gestis/limit_values/pdf/fr.pdf
 Occupational Exposure Limits of EU-memberstates - European Agency for Safety and Health at Work (OSHA)
 (<http://osha.europa.eu/en/topics/ds/oel/index.stm/members.stm>)
 Source de droit: ED 984 (F) (<http://www.inrs.fr>)

Procédures de contrôle recommandées:

Workplace atmospheres - Guide for the application and use of procedures for the assessment of exposure to chemical and biological agents (BS EN 14042):

Contrôle de l'air ambiant

Tube à essai

Mesures de la concentration préliminaire:

Tubes détecteurs appropriés pour mesurer la concentration en cours dans l'air sur le lieu de travail: Tubes à essai

DRÄGER - tubes à court terme (<http://www.gasmesstechnik.de>)

Tubes à essai DRÄGER - tubes à court terme - hydrocarbures pétroliers 10/a (n-octane, plage de mesure: 10 - 300 ppm, temps de réponse: 60 s) (<http://www.gasmesstechnik.de>)

Tubes à essai DRÄGER - tubes à court terme - hydrocarbures pétroliers 100/a (n-octane, plage de mesure: 100 - 2500 ppm, temps de réponse: 30 s) (<http://www.gasmesstechnik.de>)

Valeur limite d'exposition lors d'utilisation conforme à la directive:

Valeurs de référence DNEL/PNEC:

Il n'y a pas de scénarios d'exposition joints en annexe de la présente fiche de données de sécurité.

Mesures de management du risque conformément à l'approche Control-Banding utilisée:

Bandes de contrôle des produits chimiques en fonction de la boîte à outils de l'OIT de lutte chimique (ICCT): ICCT-Lignes directrices et Fiches Guide de prévention

(http://www.ilo.org/legacy/english/protection/safework/ctrl_banding/toolkit/main_guide.pdf)

Modèle appliqué:

Considérer des solutions de modélisation en accord avec les bonnes pratiques d'ingénierie et de process, si possible.

8.2. Contrôles de l'exposition



Contrôles techniques appropriés

Mesures de précaution contre une exposition lors des conditions d'utilisation identifiées en fonction de la substance / du mélange:

Mesures techniques pour éviter l'exposition:

La conception de procédés de travail et de contrôles techniques appropriés, l'utilisation d'équipements et de matériels adéquats (Isolation physique entre homme et machine, Solution de modélisation en tant que méthode de travail certifiée, moyen de travail selon l'état de l'art, optimisation du process / robots de pulvérisation, moyen de travail pour la prévention du contact cutané, théorie de l'organisation du temps de travail).

Mesures organisationnelles de prévention des expositions:

L'application de mesures de protection collective à la source du risque, telles qu'une ventilation appropriée et des mesures d'organisation appropriées (Hotte d'aspiration, ventilation par moyens techniques, ventilation générale, Mesures d'avertissement de danger / cas d'urgence / chutes / premiers secours après accident, Mesures relatives au comportement: Mode opératoire / formation des employés, disposition relative à la médecine du travail).

Mesures structurelles pour empêcher l'exposition:

Lorsque l'exposition ne peut être empêchée par d'autres moyens, le recours à des mesures de protection individuelle (Équipement de Protection Individuelle - EPI)

Lorsque les mesures techniques d'aspiration ou de ventilation ne sont pas possibles ou insuffisantes, il est indispensable de porter une protection respiratoire. Les mesures techniques et l'application de méthodes de travail adéquates ont priorité sur l'utilisation d'équipements de protection personnelle.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 9 de 22

Références pour le conception d'équipement technique:

Voir section 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

Résumé des mesures de gestion des risques (RMM) synthétisant toutes les utilisations couvertes dans le scénario d'exposition:

N'utiliser que les quantités de produit suivantes par unité de temps:

Aucune information disponible.

Largeur et hauteur minimales de l'espace pour le traitement/l'application:

Aucune information disponible.

taux minimaux d'aspiration pour le domaine d'utilisation (taux de renouvellement de l'air par heure):

Aucune information disponible.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle**Protection des yeux/du visage**

Protection oculaire appropriée:

Lunettes avec protections sur les côtés (EN 166)

Modèles de protection oculaire recommandés:

UVEX I-VO / UVEX I-3 / UVEX SUPER OTG

Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Protection des mains

Protection de la peau:

protection préventive de la peau:

Rédiger un programme de protection de la peau.

Avant de commencer le travail, appliquer des préparations de soin cutané résistantes aux solvants.

par exemple sansibal® / sansibon®, dualin® (PETER GREVEN PHYSIODERM)

Se laver les mains avant les pauses et à la fin du travail.

par exemple ecosan®, topscrub® soft / topscrub® extra / topscrub® nature (PETER GREVEN PHYSIODERM)

Après nettoyage, utiliser un produit de soin dermique très gras.

par exemple physioderm® creme, cura soft® / cUrea soft® (PETER GREVEN PHYSIODERM)

Après le travail, utiliser des produits pour les soins de la peau.

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des gants spécial chimie pourvus d'un marquage CE, y compris du numéro de contrôle à quatre chiffres.

Le modèle des gants spécial chimie doit être choisi en fonction des concentrations et quantités des substances chimiques spécifiques au poste.

Limiter le port de gants de protection au strict nécessaire pour éviter les éruptions cutanées.

Il faut privilégier les actions de prévention, tant sur le plan technique, que sur le plan de l'organisation.

Tenir compte des temps de résistance à la perforation et des caractéristiques de gonflement de la matière.

Avant l'emploi, vérifier l'étanchéité/la perméabilité.

Porter si possible des gants en coton par-dessous.

Changer de gants une fois par heure ou utiliser des crèmes appropriées,
par exemple, physioderm® proGlove (PETER GREVEN PHYSIODERM)

Prévoir des phases de récupération pour que la peau se régénère.

Ne pas porter de gants dans les endroits où fonctionnent des machines et outillages en rotation.

Jeter les gants de protection défectueux ou périmés. Remplacer en cas d'usure!

Si les gants doivent être réutilisés, les nettoyer avant de les retirer et les conserver dans un endroit bien ventilé.

Durée d'étanchéité en cas d'exposition permanente:

Modèle de gants adapté:

Gants à crispin

Modèles de gants recommandés:

Matériaux convenant à un contact prolongé (recommandé: index de protection 6 suivant temps de perméation de 480 min, en application de la norme EN 374):

Caoutchouc nitrile (KCL-CAMATRIL VELOURS® - Article n° 730) - Épaisseur de la couche : 0,4 mm

Caoutchouc fluoré (KCL-VITOJECT® - Article n° 890) - Épaisseur de la couche : 0,7 mm

Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Matériau déconseillé:

Caoutchouc butyle

NR (Caoutchouc naturel, Latex naturel)

Durée d'étanchéité en cas d'exposition aux éclaboussures:

Modèle de gants adapté:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 10 de 22

Gants à usage unique

Modèles de gants recommandés:

Matériaux appropriés à un contact de courte durée ou en projection (recommandé: index de protection 3 suivant temps de perméation de 60 min selon norme EN 374):

Gants à usage unique en caoutchouc nitrile NBR (KCL-DERMATRIL® P - Article n° 743) - Épaisseur de la couche : 0,2 mm

Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Les données résultent de propres tests, de la littérature et de l'information des fabricants de gants ou ont été obtenues, par analogie, à partir de substances similaires.

Source: CHEMIKALIEN-MANAGER - Logiciel KCL pour la protection des mains.

Il faut souligner, que la durée de vie quotidienne des gants pour produits chimiques est nettement plus courte dans la pratique, en raison de facteurs influents tels que la chaleur, l'effort mécanique, les conditions au poste de travail. Elle est en deçà du temps de perméation fixé par la norme EN 374.

Le temps de perméation double/diminue de moitié si l'épaisseur augmente/diminue d'un facteur 1.5.

Il n'est pas possible de fixer le temps de perméation suivant EN 374, en s'appuyant sur des conditions pratiques. Donc, il est recommandé, que le temps de port des gants représente 50 % du temps de perméation.

Ils se réfèrent au solvant pur, retenu comme composant principal.

Les crèmes ne peuvent remplacer un moyen de protection personnelle.

Protection de la peau

Protection du corps appropriée:

Combinaison, Fibres naturelles (coton) (EN 340)

Pour protéger d'un contact dermique direct, il est nécessaire de porter une protection corporelle (en plus des vêtements de travail habituels).

Lors de la manipulation de substances chimiques, porter exclusivement des vêtements de protection pour produits chimiques avec marquage CE et numéro de contrôle à quatre chiffres.

normes DIN/EN: DIN EN 468

Combinaison de protection contre les substances chimiques (Combinaison à usage unique antistatique)

Type 6 étanche aux projections limitées

Type 5 Imperméable aux particules (méthode B)

Type 4 Imperméable à la nébulisation

Modèles de vêtements de protection recommandés:

TYVEK CLASSIC PLUS (DU PONT)

Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Chaussures de sécurité résistant aux agents chimiques avec des semelles conductrices (EN 344)

Laver les vêtements souillés avant de les réutiliser.

Les vêtements de travail utilisés ne doivent pas être portés en-dehors de la zone de travail.

Les vêtements de ville doivent être gardés séparément des vêtements de travail.

Dangers thermiques:

Pas de dangers thermique lors de l'utilisation de ce produit.

Protection respiratoire

Une protection respiratoire est nécessaire lors de:

dépassement de la valeur limite

formation d'aérosol ou de nébulosité

en fortes concentrations

effet prolongé

ventilation insuffisante

aspiration insuffisante

Utiliser uniquement des appareils de protection respiratoire portant le marquage CE et le numéro de contrôle à quatre chiffres.

Types de filtre: A, B, E, K. Classe 1: Concentration maximale admissible de polluants dans l'air = 1000 ml/m³ (0,1 vol. -%); classe 2 = 5000 ml/m³ (0,5 vol. -%); classe 3 = 10000 ml/m³ (1,0 vol. -%).

La classe des filtres de protection respiratoire doit absolument être adaptée à la concentration max. du polluant (gaz/vapeur/aérosol/particules) pouvant être produit. En cas de dépassement, il faut utiliser des appareils indépendants!

Il faut respecter les limitations du temps de port selon la Loi GefStoffV en relation avec les règles pour l'utilisation d'appareils de protection respiratoires.

L'utilisation d'équipement de filtration nécessite une teneur minimum de 17 % vol. d'oxygène et que la concentration en gaz ne dépasse pas 0.5 % vol.

Appareil de protection respiratoire approprié:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 11 de 22

Demi-masque ou quart de masque: concentration maximale pour substances avec des valeurs limites: filtre P1 jusqu'à max. 4 fois la VLE; filtre P2 jusqu'à 10 fois la VLE; filtre P3 jusqu'à max. 30 fois la VLE.

Modèles de protection respiratoire recommandés:

Demi-masque masque ou quart avec filtre combiné A1P1/A2P2 pour les gaz, vapeurs et particules (EN 140, EN 14387)

Filtrage des demi-masque ou quart de masque avec filtre combiné FFA1P1/FFA2P2 pour les gaz, vapeurs et particules (EN 405)

Demi-masque anti-gaz FFA (EN 405)

Model 4251 (FFA1P1 - 1000 ml/m3) / 4255 (FFA2P2SL - 5000 ml/m3) (3M)

Demi-masque ou quart-de-masque avec filtre anti-gaz (EN 140, EN 14387)

Filtre type 6051 (A1 - 1000 ml/m3) / 6055 (A2 - 5000 ml/m3) (3M)

Masque complet avec filtre anti-gaz (EN 136, EN 14387)

Filtre anti-gaz type: A, Indication de couleur: brun

Ou des produits similaires d'autres fabricants.

Contrôle d'exposition lié à la protection de l'environnement

Contrôle de l'exposition de l'environnement:

Mesures techniques pour éviter l'exposition:

Mesures organisationnelles de prévention des expositions:

Ne pas décharger dans l'environnement.

Mesures structurelles pour empêcher l'exposition:

Utiliser la technique suivante de récupération et/ou de retraitement pour l'épuration des gaz polluants:

Nettoyeur d'air pollué

Adsorption

Incinération

Pour plus d'information, voir section 6.2 - Précautions pour la protection de l'environnement.

SECTION 9: Propriétés physiques et chimiques**9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

L'état physique: liquide
Couleur: jaune clair
Odeur: huileux

Testé selon la méthode

pH-Valeur: non applicable

Modification d'état

Point de fusion: < - 20 °C Référence bibliographique

Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition: > 180 °C Référence bibliographique

Point de sublimation: non applicable

Point de ramollissement: non applicable

Point d'écoulement: non applicable

Point d'éclair: > 60 °C EN ISO 2719

Inflammabilité

solide: non applicable (liquide)

gaz: non applicable (liquide)

Dangers d'explosion

Les mélanges air/vapeur sont explosifs en cas de chauffage intense.

Les données concernant la pression vapeur, la température d'ignition, la limite d'explosion s'appliquent au solvant ou au mélange de solvants.

Limite inférieure d'explosivité: 0,5 vol. % Référence bibliographique

Limite supérieure d'explosivité: 7,0 vol. % Référence bibliographique

Température d'inflammation: > 200 °C Référence bibliographique

Température d'auto-inflammabilité

solide: Non pyrophorique.

gaz: Non pyrophorique.

Température de décomposition: non déterminé

Propriétés comburantes

négligeable

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 12 de 22

Pression de vapeur: (à 20 °C)	< 1 hPa	Référence bibliographique
Pression de vapeur: (à 50 °C)	< 6 hPa	Référence bibliographique
Densité (à 20 °C):	0,84 g/cm ³	DIN 51757
Densité apparente:	non applicable (liquide)	
Hydrosolubilité: (à 20 °C)	insoluble: < 0,1 g/L	Référence bibliographique
Solubilité dans d'autres solvants		
miscible avec la plupart des solvants organiques		
Coefficient de partage:	non applicable (Mélanges)	
Viscosité dynamique:	non déterminé	
Viscosité cinématique: (à 40 °C)	< 20,6 mm ² /s	DIN 53015
Durée d'écoulement: (à 23 °C)	> 30 s	3 DIN EN ISO 2431
Densité de vapeur: (à 25 °C)	~ 5.4 (Air)=1)	Référence bibliographique
Taux d'évaporation: (à 20 °C)	< 0.1 (Acétate de n-butyle=1)	ASTM D 3539
Test de séparation de solvant:	non applicable	
Teneur en solvant:	non déterminé	

9.2. Autres informations

Teneur en solide: non déterminé

Classe de température (DIN EN 60079-0): T 3 (T > +200 °C ... <= +300 °C)

Concentration limite en oxygène (LOC) (DIN EN 14756): Aucune donnée disponible

Groupe d'explosion: IIA

Interstice expérimental maximal de sécurité (IEMS) (IEC 60079-1-1): > 0,9 mm

Courant minimal d'ignition (CMI) (IEC 60079-11): Aucune donnée disponible

Énergie minimale d'ignition (EMI) (DIN EN 13673-1): Aucune donnée disponible

Seuil olfactif: Aucune donnée disponible

Poids moléculaire: ~ 168 g/mol (calculé)

Les données se rapportent au composant principal.

Conductivité (ASTM D 2624): > 1000 pS/m

tension de surface: Aucune donnée disponible

Solubilité dans les corps gras (g/L): Aucune donnée disponible

Potentiel d'oxydation calculé du mélange (OP): négligeable

Groupe de substances propriétés pertinentes:

Explosifs

non applicable

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Gaz inflammables

non applicable (liquide)

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Aérosols inflammables

non applicable (liquide)

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

Gaz comburants

Non comburant (oxydant).

gaz sous pression

non applicable (liquide)

Matières liquides inflammables

non applicable

Solides inflammables

non applicable (liquide)

Matières et mélanges auto-réactifs

non applicable

Liquides pyrophoriques

Non pyrophorique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 13 de 22

Matières solides pyrophoriques
Non pyrophorique.
matières et mélanges auto-échauffants
non applicable
Matières ou mélanges qui, au contact de l'eau, dégagent des gaz inflammables
non applicable
Liquides comburants
Non comburant (oxydant).
Gaz comburants
Non comburant (oxydant).
Peroxydes organiques
non applicable
Substances ou mélanges corrosifs pour les métaux.
N'a pas d'effet corrosif sur les métaux.

SECTION 10: Stabilité et réactivité**10.1. Réactivité**

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.2. Stabilité chimique

Le produit est chimiquement stable si les conditions de stockage, d'utilisation et les températures préconisées sont respectées.

10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Des réactions dangereuses ne se produisent pas si utilisé et stocké correctement.

10.4. Conditions à éviter

Chaleur, flammes et étincelles.

Pour plus d'information, voir section 7.2 - Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités.

Pour plus d'information, voir section 10.5 - Matières incompatibles.

10.5. Matières incompatibles

Vive réaction avec:

agent oxydant, fortes

Pour plus d'information, voir section 7.1 - Précautions à prendre pour une manipulation sans danger.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Ne se décompose pas si utilisé dans les conditions prévues.

Des produits de décomposition dangereux ne sont pas connus.

En cas d'incendie: Voir section 5.2 - Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange.

SECTION 11: Informations toxicologiques**11.1. Informations sur les effets toxicologiques****Toxicocinétique, métabolisme et distribution**

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange.

Le produit n'a pas été testé.

Informations sur les voies d'exposition probables /

Symptômes liés aux propriétés physiques, chimiques et toxicologiques:

Voir section 4.2 - Principaux symptômes et effets, aigus et différés.

Voie d'exposition:

Après absorption:

L'ingestion provoque des nausées, des faiblesses et une atteinte du système nerveux central.

Danger par aspiration

En cas de contact avec la peau:

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

une exposition renouvelée ou continue peut provoquer des irritations cutanées et des dermatites en raison des propriétés dégraissantes du produit.

En cas d'inhalation:

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

En cas de contact avec les yeux:

légèrement irritant, mais ne relevant pas d'une classification.

Rougeur conjonctivale.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 14 de 22

Effets différés et immédiats, et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée:
Sans rapport

Effets interactifs:
Sans rapport

Absence de données spécifiques:

Il n'existe pas d'information disponible pour le produit lui-même. La description des effets nocifs possibles se base sur l'expérience et/ou sur les caractéristiques toxicologiques des différents composants. Cependant, quelques données sont incomplètes sur certains composants particuliers. Néanmoins, selon l'expérience du fabricant, aucun autre danger que ceux portés sur l'étiquette ne doivent être constatés.

Informations sur les mélanges et informations sur les substances:
Sans rapport

Toxicité aiguë

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

N° CAS	Substance				
	Voies d'exposition	Méthode	Dose	Espèce	Source
64742-48-9	hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques				
	par voie orale	DL50	> 5000 mg/kg	Rat	Fournisseur / ECHA
	dermique	DL50	> 5000 mg/kg	Lapin	Fournisseur / ECHA
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	> 5,6 mg/l	Rat	ECHA [read across]
64742-48-9	hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques				
	par voie orale	DL50	> 5000 mg/kg	Rat	ECHA [read across]
	dermique	DL50	> 2000 mg/kg	Rat	ECHA [read across]
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	> 5,6 mg/l	Rat	ECHA [read across]
93685-81-5	hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée (isododécane)				
	par voie orale	DL50	> 5000 mg/kg	Rat	ECHA
	dermique	DL50	> 2000 mg/kg	Rat	ECHA
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	> 5,6 mg/l	Rat	ECHA
90622-57-4	hydrocarbures en C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques				
	par voie orale	DL50	> 5000 mg/kg	Rat	Fournisseur / ECHA
	dermique	DL50	> 5000 mg/kg	Lapin	Fournisseur / ECHA
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	> 5,6 mg/l	Rat	ECHA [read across]
61789-86-4	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium				
	par voie orale	DL50	> 5000 mg/kg	Rat	ECHA [read across]
	dermique	DL50	> 5000 mg/kg	Lapin	ECHA
	par inhalation (4 h) aérosol	CL50	(> 1,9) mg/l	Rat	ECHA

Irritation et corrosivité

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets sensibilisants

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.
Contient acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Effets graves après exposition répétée ou prolongée

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

Effets cancérigènes, mutagènes, toxiques pour la reproduction

Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.

Danger par aspiration

Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

SECTION 12: Informations écologiques**12.1. Toxicité**

Toxicité aquatique:

Toxicité algue (à court terme) pour le poisson:

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Le produit n'a pas été testé.

Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les crustacés:

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 15 de 22

Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Le produit n'a pas été testé.
Toxicité aquatique aiguë (à court terme) pour les algues et les cyanobactéries:
Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Le produit n'a pas été testé.

Toxicité aquatique chronique (à long terme) pour les crustacés:
Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Le produit n'a pas été testé.
Toxicité chronique (à long terme) pour les poissons:
Pas de données prévues pour la préparation/le mélange. Le produit n'a pas été testé.

Toxicité sur autres organismes aquatiques:
Aucune donnée disponible (Substances/ingrédient)

Toxicité terrestre:

Toxicité aiguë et subchronique pour les oiseaux:
Aucune donnée disponible (Substances/ingrédient)
Toxicité pour les oiseaux (reproduction):
Aucune donnée disponible (Substances/ingrédient)
Toxicité aiguë pour le ver de terre:
Aucune donnée disponible (Substances/ingrédient)
Toxicité chronique du ver de terre (reproduction):
Aucune donnée disponible (Substances/ingrédient)
Toxicité pour les insectes utiles:
Aucune donnée disponible (Substances/ingrédient)
Toxicité végétale aiguë:
Aucune donnée disponible (Substances/ingrédient)
Toxicité végétale chronique:
Aucune donnée disponible (Substances/ingrédient)
Toxicité pour organismes vivants dans le sol, sauf arthropodes:
Aucune donnée disponible (Substances/ingrédient)
Effets sur les microorganismes du sol:
Aucune donnée disponible (Substances/ingrédient)

Comportement dans les stations d'épuration:

En raison de sa faible solubilité dans l'eau, le produit sera séparé en majeure partie mécaniquement dans les installations d'épuration biologique.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 16 de 22

N° CAS	Substance					
	Toxicité aquatique	Méthode	Dose	[h] [d]	Espèce	Source
64742-48-9	hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Fournisseur / ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	Fournisseur / ECHA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Fournisseur / ECHA
	Toxicité pour les poissons	NOEC	(0,101) mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	ECHA [growth]
	Toxicité pour les algues	NOEC	1000 mg/l	3 d	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	(0,176) mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA
	Toxicité bactérielle aiguë		(> 1000 mg/l)	3 h	Tetrahymena pyriformis	ECHA [48h]
64742-48-9	hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA
	Toxicité pour les poissons	NOEC	(0,101) mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	ECHA [growth]
	Toxicité pour les algues	NOEC	1000 mg/l	3 d	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	(0,176) mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA
	Toxicité bactérielle aiguë		(> 1000 mg/l)	3 h	Tetrahymena pyriformis	ECHA [48h]
93685-81-5	hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée (isododécane)					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA
	Toxicité pour les poissons	NOEC	(0,267) mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	ECHA
	Toxicité pour les algues	NOEC	1000 mg/l	3 d	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	(1) mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA
90622-57-4	hydrocarbures en C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 1000 mg/l	96 h	Oncorhynchus mykiss	Fournisseur / ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 1000 mg/l	72 h	Pseudokirchnerella subcapitata	Fournisseur / ECHA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	Fournisseur / ECHA
	Toxicité pour les poissons	NOEC	(0,209) mg/l	28 d	Oncorhynchus mykiss	ECHA [growth]
	Toxicité pour les algues	NOEC	1000 mg/l	3 d	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA [read across]
	Toxicité pour les crustacés	NOEC	> 1 mg/l	21 d	Daphnia magna	ECHA
	Toxicité bactérielle aiguë		(> 1,5 mg/l)	3 h	Pseudomonas putida	ECHA[5h read across]
61789-86-4	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium					
	Toxicité aiguë pour les poissons	CL50	> 10000 mg/l	96 h	Cyprinodon variegatus	ECHA
	Toxicité aiguë pour les algues	CE50r	> 1000 mg/l	96 h	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA
	Toxicité aiguë pour les crustacés	CE50	> 1000 mg/l	48 h	Daphnia magna	ECHA
	Toxicité pour les algues	NOEC	1000 mg/l	4 d	Pseudokirchnerella subcapitata	ECHA
	Toxicité bactérielle aiguë		(> 10000 mg/l)	3 h	Boue activée	ECHA

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 17 de 22

12.2. Persistance et dégradabilité

Décomposition abiotique:

Élimination physico-chimique:

Oxydation:

non applicable (Mélanges)

Les indications relatives à l'écologie se rapportent aux principaux composants.

Hydrolyse:

non applicable (Mélanges)

Les indications relatives à l'écologie se rapportent aux principaux composants.

Élimination photochimique:

Photolyse:

non applicable (Mélanges)

Les indications relatives à l'écologie se rapportent aux principaux composants.

Ozonolyse:

non applicable (Mélanges)

Biodégradation:

non applicable (Mélanges)

N° CAS	Substance	Méthode	Valeur	d	Source
		Évaluation			
64742-48-9	hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques	OECD Guideline 301 F	80 %	28	ECHA [read across]
		readily biodegradable			
64742-48-9	hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques	OECD Guideline 301 F	80 %	28	ECHA [read across]
		readily biodegradable			
93685-81-5	hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée (isododécane)	EPA OTS 796.3100	20,62	31	ECHA
		not inherently biodegradable			
		EPA OTS 796.3100	18,39	31	ECHA
		not inherently biodegradable			
		similar to OECD Guideline 301 F	31,3-41,7	28	
		inherently biodegradable			
90622-57-4	hydrocarbures en C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques	similar to OECD Guideline 301 F	31,3-41,7 %	28	ECHA [read across]
		inherently biodegradable			
61789-86-4	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	OECD Guideline 301 D	8 %	28	ECHA [read across]
		under test conditions no biodegradation observed			

12.3. Potentiel de bioaccumulation

non applicable (Mélanges)

Coefficient de partage n-octanol/eau

N° CAS	Substance	Log Pow
93685-81-5	hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée (isododécane)	6,96
61789-86-4	acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium	> 4

12.4. Mobilité dans le sol

tension de surface:

Voir section 9.1 - Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles.

Distribution:

Eau-air (Vitesse de volatilité, Constante d'Henry):

non applicable (Mélanges)

Le produit est insoluble et flotte sur l'eau.

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 18 de 22

Le produit s'évapore lentement.
Les indications relatives à l'écologie se rapportent aux principaux composants.
Terre-Eau (Coefficient d'adsorption):
non applicable (Mélanges)
En cas d'infiltration dans le sol, le produit est mobile et peut souiller la nappe phréatique.
Les indications relatives à l'écologie se rapportent aux principaux composants.
Terre-Air (Vitesse de volatilité):
non applicable (Mélanges)
Le produit s'évapore lentement.
Les indications relatives à l'écologie se rapportent aux principaux composants.

Ce produit contient un ou plusieurs hydrocarbures UVCB de. Les tests standard de ce point de terminaison sont destinés à des substances individuelles et ne sont pas appropriées pour cette matière complexe.

12.5. Résultats des évaluations PBT et VPVB

Les substances contenues dans le mélange ne remplissent pas les critères pour les substances PBT et vPvB énoncés à l'annexe XIII du règlement REACH.

12.6. Autres effets néfastes

Potentiel de dégradation de l'ozone (ODP):
Aucune donnée disponible (Substances/ingrédient)
Potentiel photochimique de reconstitution de l'ozone (OBP):
Aucune donnée disponible (Substances/ingrédient)
Potentiel de réchauffement global (PRG):
Aucune donnée disponible (Substances/ingrédient)
potentiel de troubles endocriniens:
Aucune donnée disponible

AOX: Le produit ne contient pas d'halogènes organiques.

SECTION 13: Considérations relatives à l'élimination**13.1. Méthodes de traitement des déchets****Élimination**

Solutions pour traitement des déchets:
Evacuer vers une usine d'incinération pour déchets spéciaux en respectant les réglementations administratives.

L'élimination doit se faire selon les prescriptions des autorités locales.
Élimination conformément au Règlement 2008/98/CE en matière de déchets et déchets dangereux.
Propriétés pertinentes pour la «dangerosité» des déchets:
Nocif

soumis à une documentation
Pour l'élimination des déchets, contacter le service agréé de traitement des déchets compétent.
Les déchets à recycler doivent faire l'objet d'une classification et d'un étiquetage.
Pour le recyclage, consulter les bourses aux déchets.
Ne doit pas être mélés aux déchets domestiques.
Ne pas mélanger à d'autres déchets.
Ne pas déverser dans des eaux de surface ou dans les égouts.
Ne pas jeter les déchets à l'égout.
Avant rejet aux les eaux usées (p.e résidus de lavage ou de rinçage), respecter SVP la législation en vigueur. En cas de questions complémentaires, veuillez SVP contacter votre correspondant environnement ou l'autorité désignée.
nettoyage des IBC seulement dans un endroit autorisé.
Le fabricant est responsable de la codification et de la définition des déchets.
Selon la branche professionnelle et le processus, la classification dans une catégorie de déchets doit être effectuée conformément à la directive allemande EAVK.

Liste des propositions pour les code déchets/désignations des déchets selon le CED:

Code d'élimination des déchets-Produit

070604 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination de déchet-Résidus

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 19 de 22

070604 DÉCHETS DES PROCÉDÉS DE LA CHIMIE ORGANIQUE; déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques; autres solvants, liquides de lavage et liqueurs mères organiques
Classé comme déchet dangereux.

Code d'élimination des déchets- Emballages contaminés

150110 EMBALLAGES ET DÉCHETS D'EMBALLAGES, ABSORBANTS, CHIFFONS D'ESSUYAGE, MATÉRIAUX FILTRANTS ET VÊTEMENTS DE PROTECTION NON SPÉCIFIÉS AILLEURS; emballages et déchets d'emballages (y compris les déchets d'emballages municipaux collectés séparément); emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus
Classé comme déchet dangereux.

L'élimination des emballages contaminés

Autres recommandations de traitement des déchets:

Les emballages contaminés doivent être entièrement vidés et peuvent être réutilisés après un nettoyage adéquat.

Nettoyage par une société de recyclage.

Nettoyant conseillé:

Nettoyer avec des détergents. Éviter les solvants.

Les emballages contaminés doivent être traités comme la substance.

Les emballages non pollués et complètement vides peuvent être destinés à un recyclage.

Les emballages ne pouvant pas être nettoyés doivent être éliminés.

Les emballages souillés, même vidés, peuvent présenter un risque de danger du aux vapeurs. Ils doivent être éliminés par des spécialistes ou doivent être confiés à un centre agréé de retraitement.

Les conditions des entreprises régionales de reconditionnement doivent être respectées.

SECTION 14: Informations relatives au transport**Transport terrestre (ADR/RID)****Autres informations utiles (Transport terrestre)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport fluvial (ADN)**Autres informations utiles (Transport fluvial)**

Non classifié pour cette voie de transport.

Transport maritime (IMDG)**Autres informations utiles (Transport maritime)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

Transport aérien (ICAO)**Autres informations utiles (Transport aérien)**

Le produit n'est pas un produit dangereux selon les règlements applicables au transport.

14.5. Dangers pour l'environnement

DANGEREUX POUR L'ENVIRONNEMENT: non

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

négligeable

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC

négligeable

Information supplémentaire

négligeable

SECTION 15: Informations réglementaires**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement****Informations réglementaires UE**

2010/75/UE (COV): 61 % (512 g/l)

Information supplémentaire

Autorisations et limites d'utilisation:

Autorisations:

Autorisation des substances chimiques (REACH) en ce qui concerne l'annexe XIV:

négligeable

Limites d'utilisation:

Restrictions des substances chimiques (REACH) en ce qui concerne l'annexe XVII:

négligeable

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 20 de 22

Informations sur la réglementation (EC) n° 1272/2008 - Annexe VI, Partie 1:

Note P est valable: La classification comme cancérigène ou mutagène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 0,1 % poids/poids de benzène (no EINECS 200-753-7) (< 1 mg/kg - DIN 51405, ASTM D 4367).

Note L est valable: La classification comme cancérigène peut ne pas s'appliquer s'il peut être établi que la substance contient moins de 3 % d'extrait de diméthyl sulfoxyde (DMSO), mesuré selon la méthode IP 346.

autres réglementations (UE):

Règlement (CE) n° 1005/2009 - Des substances qui appauvrissent la couche d'ozone:
négligeable

Règlement (CE) n° 648/2004 - Détergents:
négligeable

Règlement (CE) n° 649/2012 - Exportations et importations de produits chimiques dangereux:
négligeable

Règlement (CE) n° 850/2004 - Les polluants organiques persistants:
négligeable

Directive 2012/18/CE - Maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses (Seveso III)
négligeable

Directive 2004/42/CE - L'utilisation de solvants organiques dans certaines peintures et laques:
négligeable

Directive 2010/75/UE - Émissions industrielles (Directive IE) - succession de la directive 1999/13/CE - Limitation des émissions de composés organiques volatils (Directive COV):

Lors de l'utilisation de cette substance / mélange, il doit être vérifié si les activités sont soumises à des exigences de l'IE-RL, chapitre V (installations et activités avec l'utilisation de solvants organiques - COV).

Directive aérosol (75/324/CEE):
négligeable

Directive Biocides (98/8/CE):
négligeable

Les réglementations nationales doivent être également observées!

CE-Inventaire Chimique: Toutes les substances sont contenues dans EINECS / ELINCS ou exclues du listing.

Prescriptions nationales

Limitation d'emploi: Observer les contraintes liées au travail des jeunes. Observer les contraintes liées au travail des femmes enceintes et allaitantes.

Classe de contamination de l'eau (D): 1 - pollue faiblement l'eau

Information supplémentaire

Autres réglementations, restrictions et interdictions:

Inventaire Européen des Produits (statut d'enregistrement des préparations):

Istituto Superiore di Sanità / Archivio Preparati Pericolosi - ISS (<http://www.preparatipericolosi.iss.it/iss/index.phtml>):

Ce produit n'a pas été enregistré.

Kemikalieinspektionen / Produktregistret / Swedish Chemicals Inspectorate - Kemli

(<http://apps.kemi.se/nclass/default.asp>):

Ce produit n'a pas été enregistré.

Schweizerische Eidgenossenschaft - Bundesamt für Gesundheit - BAG (<http://www.bag.admin.ch>) / Anmeldestelle

Chemikalien (<http://www.cheminfo.ch>) / Informationssystem für gefährliche und umweltrelevante Stoffe - IGS

(<http://igs.naz.ch/index.html>):

Ce produit a été enregistré.

Fiche de données de sécurité

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 21 de 22

Inventaire International des Produits Chimiques (statut d'enregistrement des substances): Aucune donnée disponible

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Les substances suivantes dans ce mélange ont fait l'objet d'une évaluation chimique de sécurité:

distillats naphthéniques lourds (pétrole), hydrotraités

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques

hydrocarbures en C10-C13, n-alcanes, isoalcanes, cycloalcanes, <2% aromatiques

hydrocarbures en C4, exempts de butadiène-1,3, polymérisés, fraction triisobutylène hydrogénée (isododécane)

hydrocarbures en C11-C12, isoalcanes, <2% aromatiques

SECTION 16: Autres informations**Modifications**

Cette version remplace la précédente.

Mise à jour de cette révision, voir article: 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 16.

Abréviations et acronymes

CAS: Chemical Abstracts Service.

DNEL: Derived No-Effect Level (Niveau dérivé sans effet).

CE50: Effective concentration, 50 percent (Concentration effective, 50 pour cent).

CE: Communauté européenne.

EINECS: European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances (Inventaire européen des produits chimiques commercialisés).

ELINCS: European List of Notified Chemical Substances (Liste européenne des substances notifiées).

CI50 / CE50r: Inhibitory concentration, 50 percent (Concentration inhibitrice, 50 pour cent).

EN: Norme européenne.

FDA: US-Food and Drug Administration.

SGH: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals (Système mondial harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques).

ISO: Une norme de Organisation internationale de normalisation.

CL50: Lethal concentration, 50 percent (Concentration létale, 50 pour cent).

DL50: Lethal dose, 50 percent (Dose létale, 50 pour cent).

log Kow (Pow): coefficient de partage octanol-eau.

OECD: Organisation for Economic Co-operation and Development (Organisation pour la coopération et le développement économique).

PBT: Persistent, bioaccumulable and toxic (substances persistantes, bioaccumulables et toxiques).

PNEC: Predicted No-Effect Concentration (Concentration prévisible sans effet).

UN: United Nations (Nations Unies).

vPvB: Very persistent and very bioaccumulable (substances très persistantes et très bioaccumulables).

Texte des phrases H et EUH (Numéro et texte intégral)

H226 Liquide et vapeurs inflammables.

H304 Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.

H317 Peut provoquer une allergie cutanée.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

EUH208 Contient acides sulfoniques de pétrole, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

Information supplémentaire

Text complet de toutes les phrases R, H, EUH, en référence aux sections 2 et 3 de cette fiche de données de sécurité - Voir liste précédente. Cette / Ces phrase(s) R, H, EUH s'applique(nt) à la / aux substance(s), bien qu'elle(s) n'indique(nt) pas nécessairement la classification du produit.

Références littéraires et sources importantes des données:

La classification correspond à la liste EU actuelle mais est complétée par les informations fournies par la littérature spécialisée et par les entreprises.

Autres sources d'information publique:

Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH) dans la version en cours de validité pour chaque cas

Règlement (CE) n° 1272/2008 (CLP) dans la version en cours de validité pour chaque cas

D'autres informations et guides pratiques sur internet:

European Chemical Substances Information System - ESIS (<http://esis.jrc.ec.europa.eu>)Agence européenne des produits chimiques - ECHA (<http://echa.europa.eu>)ECHA - Substances enregistrées (<http://echa.europa.eu/de/information-on-chemicals/registered-substances>)

ECHA - Candidate List of Substances of Very High Concern for Authorisation

(<http://echa.europa.eu/de/candidate-list-table>)

ECHA - List of restrictions table

**Fiche de données de sécurité**

conformément au règlement (CE) n° 1907/2006

WAXILIT 22-60

Date d'impression: 13.10.2015

Page 22 de 22

(<http://echa.europa.eu/de/addressing-chemicals-of-concern/restrictions/list-of-restrictions/list-of-restrictions-table>)
ECAH - Liste d'autorisations
(<http://echa.europa.eu/hr/addressing-chemicals-of-concern/authorisation/recommendation-for-inclusion-in-the-authorisation-list/authorisation-list>)
ECHA - Inventaire C&L (<http://echa.europa.eu/en/web/guest/regulations/clp/cl-inventory>)
eChemPortal (<http://www.echemportal.org>)
L'accès au droit de l'Union européenne - EUR-Lex (<http://eur-lex.europa.eu>)
Institute National de Recherche et de Sécurité (<http://www.inrs.fr>)

Restriction recommandée de l'application:

Voir section 1.2 - Usages déconseillés.

Ce produit ne doit être utilisé que pour les domaines d'application spécifiés dans nos informations produit.

Pour un complément d'informations, veuillez consulter notre site Internet (<http://www.acmos.com>).

classification de mélanges et méthode d'évaluation utilisée selon l'ordonnance (CE) N° 1272/2008 [CLP]:

Méthode de calcul.

Indications de stage professionnel:

Compte rendu annuel et instructions aux employés par des fiches d'utilisation selon l'article 8 de la directive EC-98/24/EC.

Service: Laboratoire (Département: Assurance produit)

Contact: Mr. Dryhaus (Téléphone: +49-421-5189-0, Télécopie: +49-421-5189-871)

Heures d'ouverture: Lu-Ven de 7h30 à 16h15 et Ven de 7h30 à 13h30. En dehors des heures d'ouverture, pas de transfert d'appel.

Déni de responsabilité:

Les informations reposent sur nos connaissances actuelles ; elles ne donnent cependant aucune garantie concernant les propriétés du produit et n'établissent aucun rapport contractuel. Ces informations ne sont données qu'à titre indicatif en vue de permettre des opérations de manipulation, fabrication, stockage, transport, distribution, mise à disposition, Le destinataire de notre produit est seul responsable du respect des lois et réglementations en vigueur. Toutes ces données sont fournies à titre indicatif mais ne sont pas destinées à établir les spécifications. Cette fiche de sécurité ne constitue pas une fiche de consignes d'utilisation. Elle peut servir de base pour la création de la fiche de consignes d'utilisation, mais ne peut la remplacer. L'utilisateur n'est pas déchargé de ses responsabilités. Toutes les informations spécifiques en matière de protection du travail sont essentiellement destinées aux spécialistes (experts en sécurité, médecins du travail).